

Décision

Générale

colonial

Décision n° 66-451-1934 Divers.

n° 66-451-1934

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

28 juin 1934

Numéro JO

n° 451 du 30/06/1934

Date du numéro

30 juin 1934

TEXTE INTÉGRAL

les sommes suivantes, dont ils devront justifier l'emploi, ont été mises à la disposition des commandants de cercle ci-après, à l'occasion de la célébration de la fête nationale du 14 juillet : — commandant du cercle de Djibouti : 5.000 francs ; — commandant du cercle des Adaëls (Tadjourah et Obock) : 1.000 francs ; — commandant du cercle de Dikkil-Gobad : 600 francs ; La dépense est imputable an

chapitre 14, article 4, paragraphe 1er du budget local de l'exercice 1934.